Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde

Voyage en train : sur les traces des Maharajas

Du 13 au 22 novembre 2026



Le spécialiste des voyages et croisières francophones avec conférenciers

Voyage en train : sur les traces des Maharajas

Embarquez avec Voyages d'exception à bord du luxueux Maharajas' Express, pour un voyage incroyable à travers l'histoire et la culture de l'Inde, de Bombay à New Delhi. Le Maharajas' Express vous mènera vers les villes princières du Rajasthan, où chacune révèle un riche héritage culturel et architectural. Udaipur, Jodhpur, Jaipur, ou encore Bikaner comptent parmi les étapes prévues en chemin. Vous partirez à la recherche du célèbre tigre du Bengale au cœur du parc national de Ranthambore, qui allie beauté sauvage et histoire, avec de majestueux paysages de forêts, lacs et collines. Votre voyage s'achèvera à Delhi, face à l'incontournable Taj Mahal ! À bord de votre train, les voitures sont décorées avec des meubles en bois et des tissus d'époque 1920, créant une atmosphère unique, confortable et nostalgique, offrant une expérience de voyage authentique. Vous pourrez déguster des plats traditionnels indiens préparés par des chefs expérimentés, mais aussi une cuisine internationale servie dans l'un des deux restaurants de votre train, ou à terre dans des lieux prestigieux et exclusifs. Vous profiterez également de divertissements tels que des spectacles de danse et de musique. Pour ce voyage, vous serez accompagné de notre conférencier, qui agrémentera vos découvertes par ses connaissances et anecdotes.

Votre itinéraire



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde



Les points forts de votre voyage



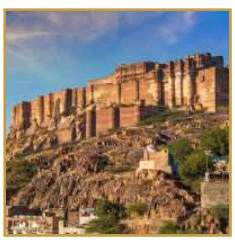
La présence de Bruno Lavagna

Profitez de conférences en français par notre spécialiste, présent avec vous tout au long de votre voyage.



Gastronomie

À bord ou à terre, vous dégusterez une variété de délicieux plats indiens et internationaux.



Les excursions francophones incluses

Nous avons inclus les excursions afin de vous permettre de visiter les sites majeurs de votre circuit, dont plusieurs sites classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco.



Une immersion culturelle

Que ce soit à bord ou à terre, vous profiterez de l'hospitalité indienne, et d'expériences insolites : petit déjeuner face au Taj Mahal, safari, danses folkloriques, dîner dans un palais ...



Parc national de Ranthambore

Observez la faune sauvage lors d'un safari réputé dans le parc national de Ranthambore, et partez en quête du roi des félins : le tigre du Bengale.



Un train d'exception

Voyagez confortablement à bord du luxueux Maharajas' Express, aux allures palatiales. Le Maharajas' Express a remporté à plusieurs reprises le prix du "train le plus luxueux au monde".



Des cocktails ou repas dans des lieux prestigieux

Dégustez une cuisine raffinée, indienne ou internationale, lors de cocktails ou dîners privatifs dans des lieux exclusifs où vous serez choyés tels des maharajas.



Une civilisation indienne plurimillénaire

Découvrez les cités magiques du Rajasthan, leurs extraordinaires forteresses et palais...

Durées, itinéraires et excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (conditions atmosphériques, grèves, retards des transports, exigences opérationnelles des fournisseurs de services, niveau des eaux…) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux. *Photos et descriptifs non contractuels.*



Votre accompagnateur et intervenant



Bruno Lavagna, Directeur de voyage et conférencier

Bruno Lavagna, diplômé de l'ESCP Europe et quadrilingue, est un expert international du luxe et fondateur du cabinet Be.Exclusive. Spécialiste des métiers d'art, de la mode, de l'hôtellerie ou encore de la joaillerie, il intervient également comme consultant en géostratégie du luxe. Enseignant et conférencier reconnu, il collabore avec de nombreuses institutions prestigieuses en Europe. Fort d'un réseau international étendu, il agit aussi dans les sphères de la diplomatie économique et culturelle. Il accompagne par ailleurs le développement international des Deux Magots et publie régulièrement ses analyses dans des médias spécialisés.
(Photo © Nathalie Courau Roudier)

Les conférences

- *Les grandes spiritualités indiennes*
- *Géopolitique du luxe : focus sur le continent indien*

Notre invité sera présent sauf cas de force majeure. Le programme proposé est susceptible d'être modifié.



Votre voyage

Aller-retour depuis Paris • Genève • Bruxelles*

JOURS 1 et 2 | Vendredi 13 au samedi 14 novembre

Ville de départ* - Bombay

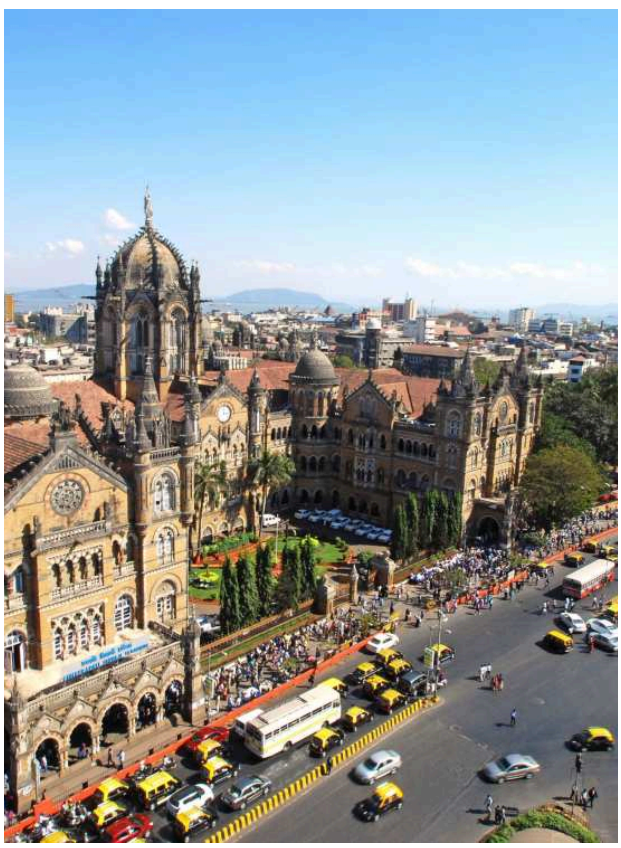


Selon votre ville de départ, vous retrouverez votre équipe d'accompagnement dans un aéroport parisien ou à votre arrivée à Bombay. Vous serez accueilli par notre correspondant local puis transféré vers votre hôtel. Vous profiterez d'une matinée libre, puis, après le déjeuner, vous découvrirez Bombay, capitale économique et culturelle de l'Inde, une mégapole vibrante où tradition et modernité se rencontrent harmonieusement. Avec ses 20 millions d'habitants, la ville est un fascinant mélange de contrastes : d'élégants bâtiments coloniaux cohabitent avec des gratte-ciels ultramodernes, tandis que les quartiers historiques et les marchés animés offrent un aperçu authentique de la vie quotidienne. Retour à l'hôtel et dîner libre. *Veuillez noter que les programmes des premiers et derniers jours sont sujets à modification en fonction des horaires de vol et d'autres facteurs indépendants de notre volonté. Nous nous efforçons de minimiser ces changements et de vous informer en temps opportun

JOUR 3 | Dimanche 15 novembre

Bombay - Udaipur

Embarquement à bord de votre train Maharajas' Express

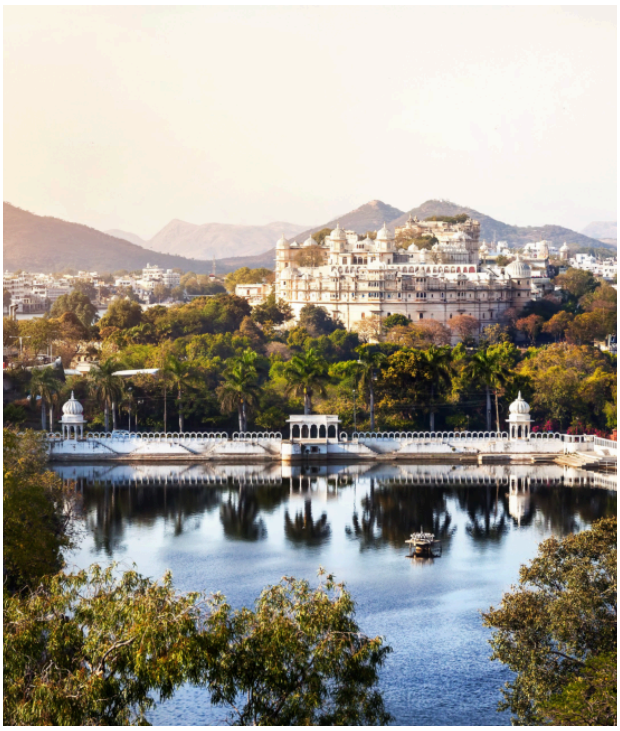


Le matin, vous aurez rendez-vous à l'hôtel Taj Mahal Palace afin d'effectuer les procédures d'enregistrement pour votre voyage en train. Vous serez ensuite conduit jusqu'à la gare de Chhatrapati Shivaji à Mumbai, pour embarquer à bord du Maharajas' Express. Vous serez accueilli avec un verre de bienvenue et profiterez de l'animation musicale. Puis, vous prendrez possession de votre cabine. Votre train quittera Bombay vers 11h00 en direction d'Udaipur. Déjeuner et dîner à bord. Nuit à bord du Maharajas' Express.



JOUR 4 | Lundi 16 novembre

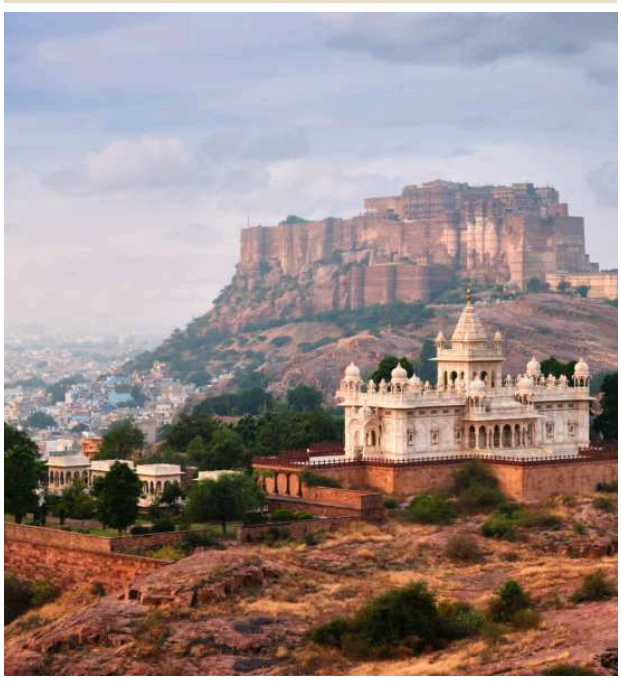
Udaipur



Vous vous réveillerez dans la région pittoresque de Mewar, l'un des États les plus populaires et royaux du Rajputana. Vous aurez l'occasion d'admirer le magnifique paysage des collines d'Aravalli autour d'un petit-déjeuner avant d'arriver à Udaipur, également connue sous le nom de "la ville des lacs". Vous partirez pour une balade bucolique en bateau sur le lac Pichola, avant de visiter le City Palace. Situé sur les rives du lac, cet imposant complexe fut construit au fil des siècles par les Maharajas, et présente un mélange de styles architecturaux, alliant l'architecture traditionnelle rajasthani, les styles mughal et européen. À l'intérieur, vous découvrirez de somptueuses cours, des jardins luxuriants, des balcons sculptés, des tours et des dômes. Les salles du palais sont ornées de miroirs, de peintures murales, de vitraux colorés et d'objets d'art témoignant du faste de l'époque. Vous verrez notamment le Mor Chowk, célèbre pour ses mosaïques de paons, et le Zenana Mahal, ancien palais des femmes, aujourd'hui transformé en musée. Vous déjeunerez au Palais Royal Fateh Prakash. Construit au début du XX^{e} siècle, il vous charmera par un mélange de styles architecturaux traditionnels et modernes, offrant un décor somptueux pour votre repas. Retour à bord du train et temps libre. Dîner et nuit à bord du Maharajas' Express.

JOUR 5 | Mardi 17 novembre

Jodhpur



En début de matinée, vous prendrez votre petit-déjeuner alors que le Maharajas' Express poursuivra sa route. Vous arriverez à Jodhpur, bâtie en 1459 aux portes du désert de Thar. Également surnommée la "ville bleue" en raison de la couleur dominante des maisons de la vieille ville, Jodhpur est célèbre pour son riche patrimoine culturel, historique et architectural. Le matin, vous aurez l'occasion de visiter le Palais Umaid Bhawan : un magnifique édifice aussi connu sous le nom de "Palace of the Sun" (le palais du soleil), l'un des plus grands palais privés encore en activité au monde. Construit dans les années 1920, il est considéré comme un exemple remarquable d'architecture Art déco. Vous rejoindrez ensuite votre train pour le déjeuner. Votre après-midi sera consacrée à la visite du Fort de Mehrangarh, surnommé "le fort magnifique". Juchée à 122 mètres, en haut de son promontoire réputé imprenable, cette forteresse du



XV[e] siècle évoque toute la gloire de l'histoire rajpoute. Vous effectuerez ensuite une visite de la ville en tuk-tuk, qui vous permettra d'observer le mode de vie quotidien des locaux, et de vous promener à travers ses rues étroites, ses nombreux temples et ses bazars colorés. Le soir venu, vous profiterez d'une soirée unique où un somptueux cocktail composé de délices culinaires de Marwar vous sera servi. Nuit à bord du Maharajas' Express

JOUR 6 | Mercredi 18 novembre

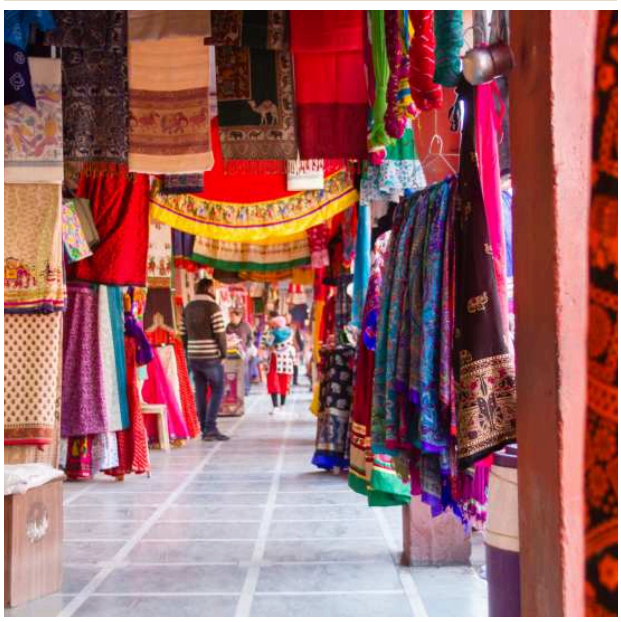
Bikaner



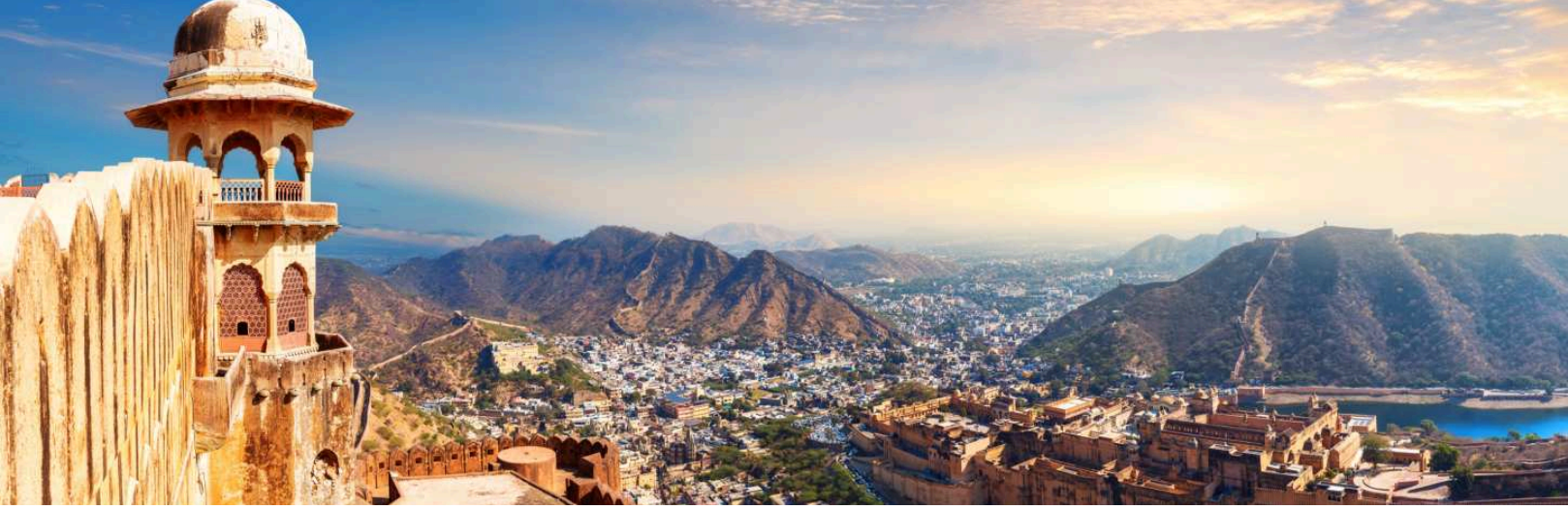
Située au cœur du Thar, Bikaner est une cité typique et animée du désert, et l'une des plus importantes villes caravanières de la région. Fondée en 1488, ses palais imposants et temples magnifiques richement sculptés de grès rouge et jaune présentent certaines des plus belles créations de la civilisation rajpoute. Après votre petit déjeuner pris à bord, vous aurez l'occasion d'explorer les ruelles de la vieille ville préservée (en supplément, à voir sur place directement). Vous déjeunerez dans votre train, avant de partir pour la visite du fort de Junagarh : un bâtiment de grès et de marbre au cœur de la ville où pas moins de 16 générations de Maharajas se sont succédées, laissant derrière eux un patrimoine historique et architectural inestimable. Les fondations de Junagarh datent de 1478. À l'intérieur, vous découvrirez des palais, jardins, balcons ciselés et petits kiosques d'un style architectural éclectique étonnant. On y retrouve des influences mogholes, gujarati, rajpoutes et même occidentales ! Le soir, vous assisterez à une procession traditionnelle de chameaux dans les dunes de sable. Vous profiterez ensuite d'un spectacle de danses folkloriques avec cocktails au coucher du soleil suivi d'un dîner barbecue au milieu des dunes. Nuit à bord du Maharajas' Express.

JOUR 7 | Jeudi 19 novembre

Jaipur



Connue sous son charmant surnom de « ville rose », Jaipur, capitale du Rajasthan, fut fondée en 1727 sous l'ordre du maharaja Jai Singh II. Originellement, elle n'était pas uniformément rose, ce n'est que lors de la visite du prince Albert, en 1876, qu'elle fut entièrement peinte en rose : cette couleur étant traditionnellement celle de la bienvenue. Reconnue mondialement pour son artisanat local, vos promenades vous mèneront au milieu de bazars et de rues animées et colorées, et vous plongeront au cœur d'un incroyable patrimoine historique. Vous partirez en Jeep, à environ 10 km au nord-est de Jaipur, afin de visiter les appartements royaux de l'extraordinaire forteresse d'Amber. Faite de pierre de grès rouge et de marbre blanc, elle se dresse fièrement sur une falaise et présente un fascinant mélange d'architecture hindoue et moghole. Vous profiterez ensuite d'un déjeuner exclusif au Rambagh Palace Hotel. Le Palais, construit en 1835 après J.C. fut la résidence du Maharaja de Jaipur de 1925 à 1957, date à laquelle il fut transformé en un hôtel de luxe.



Le palais a conservé sa splendeur royale, ses treillis de marbre sculptés à la main et ses jardins élaborés. Vous rejoindrez votre train pour le dîner tandis qu'il se dirige vers Sawai Madhopur (Ranthambore). Nuit à bord du Maharajas' Express.

JOUR 8 | Vendredi 20 novembre

Ranthambore - Fatehpur Sikri

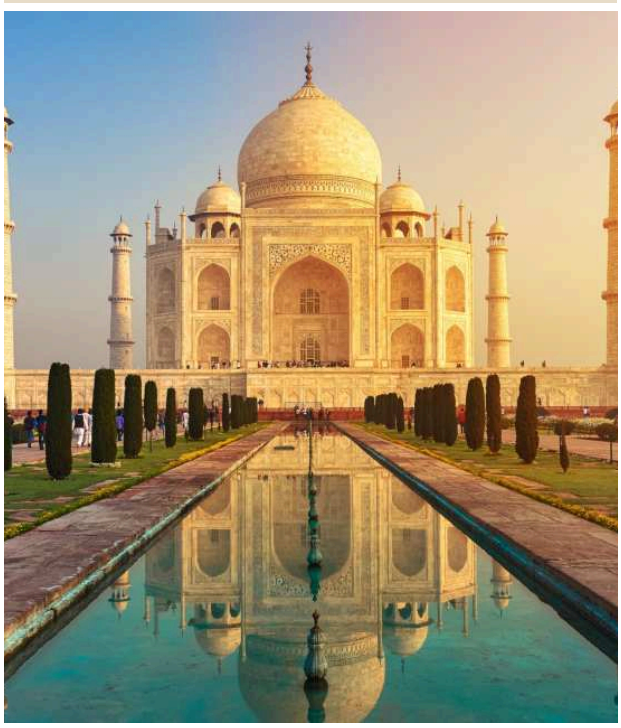


À votre arrivée à Sawai Madhopur tôt le matin, vous vous préparerez pour un safari dans le parc national de Ranthambore. D'une superficie de 282 km², le parc fut jadis le terrain de chasse privé des Maharajas, mais constatant la menace de disparition pesant sur les tigres, le gouvernement indien décida d'y interdire la chasse aux félins, et Ranthambore fut déclaré parc national en 1973, dans le cadre de la protection "Project Tiger". Vous partirez pour un safari passionnant en 4x4, accompagné de guides expérimentés. Dans cet écrin de nature sauvage ponctué de falaises et de lacs, avec un peu de chance vous pourrez peut-être apercevoir le mythique tigre du Bengale dans son environnement naturel. Vous regagnerez votre train pour le petit-déjeuner. Le Maharajas' Express poursuit sa route vers la légendaire ville moghole déserte de Fatehpur Sikri. Tout en savourant votre déjeuner, vous admirerez le paysage changeant. La ville de grès rouge fut fondée au 16e siècle par l'empereur moghol Akbar comme sa capitale temporaire, et est un exemple remarquable d'architecture moghole, aujourd'hui classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Vous découvrirez des sites fascinants tels des salles d'audience privées et publiques, des palais sculptés avec leurs plans d'eau reflétant un mélange raffiné de styles architecturaux hindous et musulmans. De retour au train, vous profiterez d'une "soirée indienne" à bord, suivie d'un dîner. Nuit à bord du Maharajas' Express.

JOURS 9 et 10 | Samedi 21 au dimanche 22 novembre

Agra - Delhi

Débarquement vers 15h30 du Maharajas' Express



Le train poursuit vers la ville magique d'Agra, la dernière étape du voyage, le joyau de l'Inde qui abrite l'une des plus grandes merveilles architecturales du monde : le Taj Mahal. Avec ses chefs-d'œuvre monumentaux et son cadre naturel pittoresque, Agra est une ville légendaire glorifiée par le temps. Tôt le matin, vous débarquerez et vous dirigerez vers le célèbre Taj Mahal. Classé au patrimoine mondial de l'Unesco, il fut construit par Shah Jahan comme mausolée pour sa reine préférée Mumtaz. Environ 20 000 des artisans les plus vénérés de l'Inde ont été recrutés pour donner forme à cette poésie d'amour en marbre blanc. De retour au train, vous déjeunerez à bord et ferez route vers Delhi. Le débarquement est prévu aux environs de 15h30, à la gare de Delhi Safdarjung. Le



voyage royal sera alors terminé, mais vos souvenirs demeureront à jamais ! Vous serez transféré vers votre hôtel Novotel Delhi Aerocity 4* (normes locales, ou similaire) pour le dîner, où une chambre sera mise à votre disposition pour vous reposer avant d'être transféré à l'aéroport pour votre vol retour. (*La ville de départ et de retour* devra être la même). En fonction des horaires de vols, votre arrivée pourra se faire le jour même.

Informations importantes

Bien que le Maharajas' Express soit un train de luxe offrant un service exceptionnel et un cadre raffiné, il est important de noter que, comme tout voyage en train, certaines secousses et bruits de roulement peuvent être ressentis tout au long du trajet. En effet, le mouvement du train et les bruits inhérents à la voie ferrée peuvent être plus prononcés, notamment lors des traversées de villes ou des changements de vitesse. Nous vous invitons à prévoir des bouchons d'oreilles ou autres dispositifs de confort auditif si vous êtes particulièrement sensible au bruit. Soyez assuré que notre équipe fera tout son possible pour que votre voyage se déroule dans les meilleures conditions.

• **Évènements et changements imprévisibles.** Les routes, les itinéraires et les horaires peuvent changer à tout moment, indépendamment de la volonté de la société ferroviaire. Le personnel du train fera tout son possible pour en minimiser les conséquences.

• **Tenue vestimentaire :** Confortable et décontracté pour la journée, élégant en soirée. Prévoyez quelques vêtements chauds en raison de la climatisation dans les hôtels et restaurants ou des soirées en extérieur. Par respect pour la population, il est recommandé d'éviter les décolletés et les fines bretelles pour les femmes, ainsi que les shorts pour les hommes. En prévision des visites des temples, il est préférable de porter des chaussures qui puissent se retirer facilement (sandales ou tongs) car il est obligatoire de se déchausser.

• **Tabac :** Il est interdit de fumer à bord du train.

• **Cuisine et menus :** cuisine indienne, chinoise et continentale (européenne) authentique - entre autres options : sans lactose, casher, sans gluten, non végétarien et végétarien. Merci de nous indiquer en amont du voyage vos intolérances alimentaires.

• **Cartes de crédit :** toutes les cartes de crédit principales sont acceptées à bord, avec des suppléments applicables.

• **Change** : la monnaie indienne est la Roupie (INR) subdivisée en 100 paise. Elle existe en billets de 1, 2, 50, 100, 500 INR (abrégé Rs). Les cartes bancaires sont largement utilisées, mais il est utile d'emporter des euros à changer sur place.

• **Climat** : l'hiver - de mi-octobre jusqu'au mois de mars - est la meilleure période pour voyager dans le nord de l'Inde. Les températures moyennes s'échelonnent de 22 à 25°C dans la journée. (Les nuits peuvent être fraîches).

• **Heure locale** : le décalage horaire est de 4 heures 30 en plus par rapport à la France en hiver.



VOTRE TRAIN
& VOS HÔTELS

Maharajas' Express



Un train de légende

6 nuits | du 15 au 21 novembre

Le **Maharajas' Express** est un train de luxe hors du commun. Il a reçu le prix « World's Leading Luxury Train » aux World Travel Awards durant 7 années consécutives de 2012 à 2018. il offre à ses passagers la possibilité d'explorer l'Inde sous un angle totalement différent, atypique et original, afin de découvrir le riche patrimoine culturel du pays.



Les équipements

Le Maharajas' Express possède 2 wagons-restaurants appelés Mayur Mahal et Rang Mahal. Tous deux proposent une cuisine raffinée aux saveurs indiennes, chinoises ou encore occidentales.

Le train dispose par ailleurs d'un wagon-bar appelé Le Safari, à la disposition des passagers en journée et en soirée, et l'on y trouve également un wagon « observation ». Le Maharajas Club est équipé d'un bar, d'une bibliothèque, et d'une boutique de souvenirs. Ce wagon est équipé de fauteuils confortables. Il est un autre endroit idéal pour vous détendre, et pour boire un verre à toute heure.


Restaurant Mayur Mahal


Safari bar


Restaurant Rang Mahal


Rajah Club

Les cabines

Le train **Maharajas' Express** possède un total de 43 cabines et suites, offrant un confort de catégorie supérieure. La décoration intérieure des cabines est sobre et élégante, et conjugue les influences indiennes et coloniales. Elles disposent toutes d'une salle d'eau privée avec douche et toilettes. Pour le confort des passagers, elles sont également équipées d'un téléviseur, d'un coffre-fort, d'un accès internet en Wi-Fi et de l'air conditionné.


Cabine Deluxe


Suite Junior


Suite


Suite Présidentielle

Les catégories de cabines

Cabines Deluxe
Au nombre de 20, chacune mesure environ 10 m². Elles disposent d'un lit double ou de lits jumeaux et d'un petit bureau.

Suites Junior
Les 18 suites Junior présentent une configuration similaire à celle des cabines Deluxe. Elles offrent cependant plus d'espace, avec une superficie de 13 m².

Suites (tarifs sur demande)
Chacune des 4 suites mesurent 20 m². Elles se composent d'une chambre et d'un salon séparé. La chambre dispose d'un lit double et le salon est équipé de fauteuils, d'une table basse, d'un petit bureau et d'un minibar.

Suite Présidentielle (tarifs sur demande)
D'une surface totale de 43 m², l'unique suite Présidentielle rassemble deux chambres, deux salles de bains et un salon-salle à manger. Chaque chambre peut être équipée d'un lit double ou de lits jumeaux. Les salles de bains sont spacieuses et disposent d'une baignoire avec douche. Enfin, le salon est équipé de fauteuils, d'un espace salle à manger avec table et chaises et d'un petit bureau.

Maharajas' Express

Un train de légende



VOS HÔTELS



Mumbai Hôtel TAJ President *****

1 nuit | du 14 au 15 novembre

L'hôtel est une adresse prestigieuse et emblématique située dans le quartier animé de Cuffe Parade à Mumbai, offrant une élégante combinaison de modernité et de tradition indienne, avec des vues spectaculaires sur la ville et la mer. Les chambres et suites à l'atmosphère raffinée sont spacieuses, décorées dans un style contemporain avec des touches d'art et d'artisanat local. L'établissement se distingue également par une offre gastronomique diversifiée et de haute qualité.







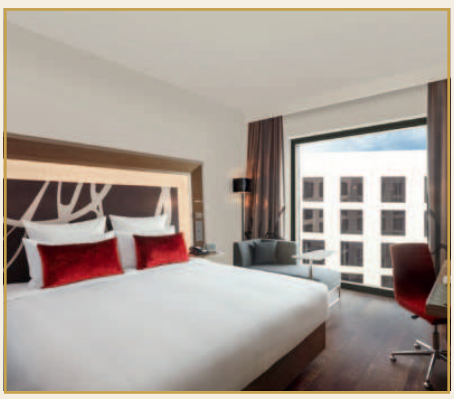


New Delhi Novotel New Delhi Aerocity International Airport ****

1 nuit | du 21 au 22 novembre

Situé à 200 m de la station de métro Delhi Aerocity et à 7 mn de route de l'aéroport international Indira-Gandhi, l'hôtel propose 2 restaurants dont un restaurant-bar sportif ouvert 24h/24 et 7j/7. Une connexion Wi-Fi gratuite est disponible dans l'ensemble des locaux ainsi qu'un espace internet équipé d'iMacs. Les chambres disposent de la climatisation, d'une télévision par satellite à écran plat, d'une bouilloire, d'un minibar et d'une salle de douche privative avec sèche-cheveux.







Les hôtels indiqués peuvent être parfois amenés à changer pour des raisons logistiques. Dans ce cas, ils seront remplacés par des hôtels de catégorie similaire. La classification indiquée correspond aux normes locales.

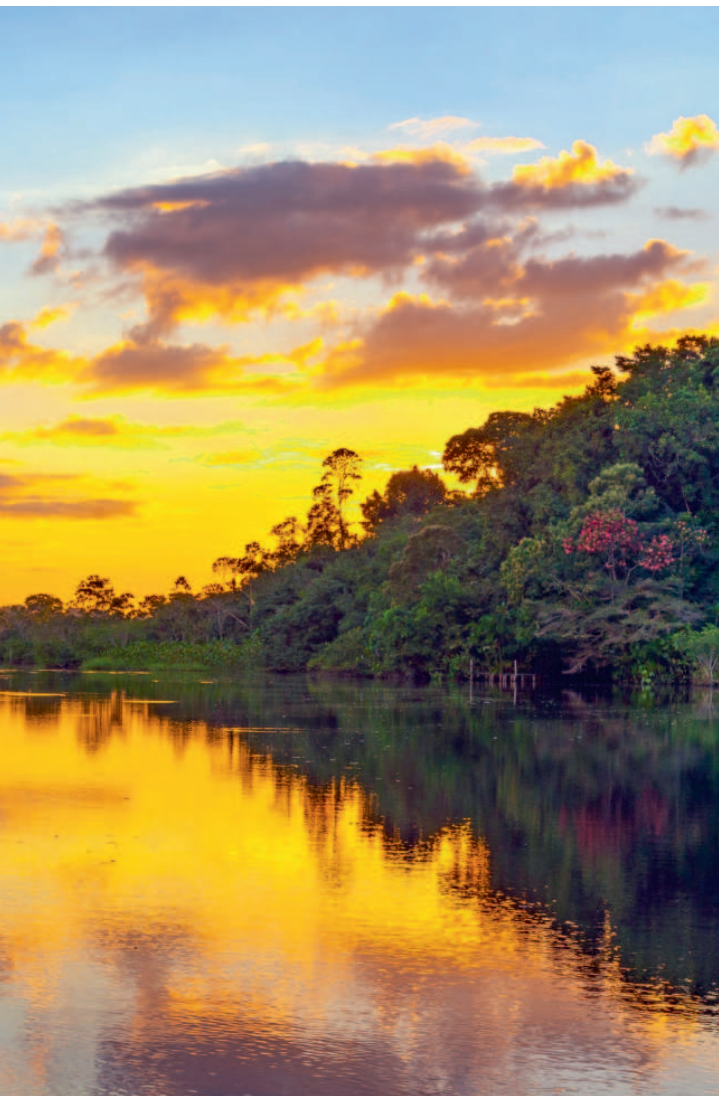
Voyages d'exception

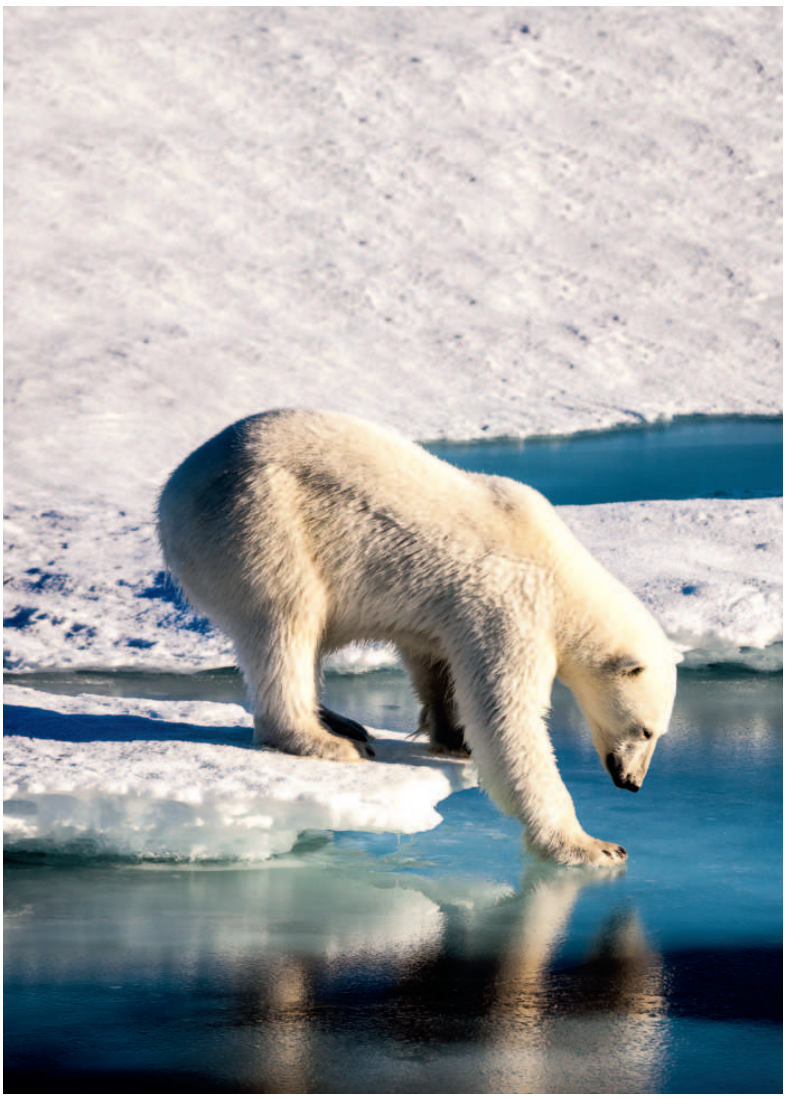
S'enrichir de la beauté du monde















Voyages d'exception



Tarifs, conditions et réservation

Retrouvez les tarifs, les conditions de vente et nos coordonnées (téléphone, internet) dans le feuillet de 4 pages joint à cette brochure.

Pourquoi voyager avec nous ?

Des conférenciers de prestige : tous nos voyages et croisières sont accompagnés par des conférenciers de renom qui enchanteront votre voyage par leur passion communicante. Parmi nos intervenants : Anne Queffelec, Stéphane Bern, Hubert Védrine, Natacha Polony, Laurent Gounelle, Virginie Girod, Franck Ferrand, Jean-François Colosimo...

Une équipe d'accompagnateurs attentionnés : avec Voyages d'exception, vous pouvez compter sur le professionnalisme et la bonne humeur de nos équipes, à vos côtés du premier au dernier jour de votre voyage.

Des excursions garanties en français : nous choisissons les meilleurs guides parlant notre langue pour éclairer les visites et excursions de votre voyage.

La satisfaction de nos voyageurs : la qualité de nos voyages est reconnue, comme en témoignent les notes d'excellence attribuées par nos clients sur Google (4,8 sur 5).

Les photos présentes dans cette brochure proviennent d'Adobe Stock, Shutterstock ou encore Istock.
Les photos des conférenciers sont celles fournies par les conférenciers eux-mêmes. Les photos des bateaux et/ou hébergements/hôtels proviennent des sites webs officiels des compagnies maritimes et hôtels, ou de banques d'images mises à notre disposition par leurs soins.

BROCHURE
BAC DE TRI

TARIFS & CONDITIONS

au départ de France et de Belgique (au 03/11/2026)



Voyage en train : sur les traces des Maharajas

Du 13 au 22 novembre 2026

À partir de

14 990 €/pers.*

* Incluant l'ensemble des éléments décrits en page 2
Programme au 03 Novembre 2026

Voyages d'exception

Les tarifs et conditions

Voyage en train : sur les traces des Maharajas

Du 13 au 22 novembre 2026 (10 jours, 9 nuits)

Au départ de Paris* (Prix TTC par pers)	Occupation double	Occupation simple
Cabine Deluxe	14 990 €	23 990 €
Suite Junior	18 990 €	30 390 €

Autres villes de départ proches d'un aéroport : nous consulter.

Nos prix comprennent :

- L'acheminement aérien en classe économique sur vols réguliers Paris / Bombay et Delhi / Paris avec ou sans escale (Air France-KLM, Air India, Vistara.)
- Les taxes aériennes et de sécurité connues au 13/11/2024 (réajustables)
- L'ensemble des transferts en groupe mentionnés au programme
- Les 2 nuits à l'aller et la mise à disposition d'une chambre au retour avant le transfert pour l'aéroport, dans les hôtels sélectionnés 5* et 4* (normes locales ou similaires)
- Le déjeuner du Jour 2
- La pension complète du petit-déjeuner du jour 3 au petit-déjeuner du jour 10
- La cabine dans la catégorie choisie en pension complète en base double
- Les boissons sur la base de : eau, soda, bière, vins et alcools indiens lors de vos repas à bord du train
- Les visites mentionnées au programme
- L'accompagnement d'une équipe francophone Voyages d'exception pendant le voyage
- La présence d'un guide francophone lors de vos visites
- Les conférences

Nos prix ne comprennent pas :

- Le pré et post-acheminement de votre résidence jusqu'à l'aéroport de Paris et de l'aéroport à votre résidence
- Les frais de visa
- Les repas et les boissons autres que ceux indiqués au programme
- Le dîner du Jour 2
- Les dépenses personnelles à bord et lors des excursions
- Les droits d'entrée relatifs aux appareils photo, caméra, vidéo, etc. exigés sur certains sites
- Les pourboires d'usage au personnel de bord et aux guides
- Les assurances optionnelles

Conditions générales

- **Réservations et règlement :** les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30% du montant du voyage par personne et de 100 % du montant des suppléments aériens optionnels. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ.
- **Conditions d'annulation/Frais d'annulation :** toute annulation doit s'effectuer par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à Voyages d'exception 71 rue du Faubourg Saint-Antoine 75011 Paris. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception du courrier adressé par le client. Toute annulation, quelle que soit la raison, entraînera la retenue par l'organisateur des frais suivants :

Pour l'ensemble des prestations :
- 10 % jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Les suppléments aériens, frais d'assurance et frais de visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Formalités

Pour les ressortissants français et belges :

Passeport en cours de validité pour les citoyens français (valable 6 mois après la date d'entrée en Inde), belges (valable au moins 6 mois au moment de la demande de visa). Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. À noter que le passeport doit avoir au moins 3 pages vierges consécutives. Le E-visa pour l'Inde est obligatoire et devra être imprimé. Comptez environ 80 €. Il vous appartient personnellement d'effectuer cette démarche administrative. Pour des raisons légales, Voyages d'Exception ne peut en aucun cas demander un visa en votre nom. Vous pouvez effectuer vous-même votre demande de visa et conserver précieusement les justificatifs, ou faire appel à notre partenaire spécialisé RapideVisa, qui propose un service d'obtention de visas et de cartes d'arrivée afin de vous éviter toute démarche fastidieuse et tout risque d'erreur. Vous pourrez vérifier les formalités (documents nécessaires, délais d'obtention, etc.) et effectuer votre demande sur www.rapidevisa.fr. Pour bénéficier de la remise de 10 % sur la prestation, contactez-nous afin d'obtenir votre code de réduction.
(Autres nationalités : nous consulter.)

L'agence Voyages d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (EXTRAIT)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : http://bit.ly/codetourisme.

Programme garanti à partir de 10 inscrits

Nos 2 formules d'assurances pour voyager en toute sérénité selon vos besoins

Pour que vous partiez en toute sérénité, Voyages d'exception a sélectionné deux propositions d'assurance que nous vous incitons à souscrire. Vous serez ainsi protégé des risques qui peuvent survenir entre le moment où vous vous inscrivez et le départ avec l'assurance Annulation et entre le moment où vous vous inscrivez et le retour de votre voyage avec l'assurance Multirisques.

PRESENCE / AREAS	Montant/personne < à 15 000 €	Montant/personne < à 20 000 €*
ANNULATION *Contrat AR2023052*	4,9%	5,9%
MULTIRISQUES *Contrat AY2023030*	6,5%	7,5%

** Pour un montant supérieur à 20 000 €, nous interroger.*

	ANNULATION	MULTIRISQUES
ANNULATION VOYAGE jusqu'à un montant inférieur à 20 000 €/personne	✓	✓
BAGAGES Perte de bagages, retard de livraison de bagages de plus de 24h		✓
INTERRUPTION DE SÉJOUR (remboursement des frais de séjour non utilisés)		✓
ASSISTANCE RAPATRIEMENT (rapatriement ou transport sanitaire, frais hôteliers suite à un retour impossible, frais médicaux hors pays de résidence suite à maladie…)		✓

Ces garanties peuvent être soumises à une franchise et à des plafonds.

Comment réserver votre voyage ?

Si ce voyage vous intéresse, vous pouvez dès maintenant :



- **poser une option gratuite** en nous appelant au **01 75 77 87 48** depuis la France ou au **02 808 39 34** depuis la Belgique. Nos conseillers sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h.

- **ou renvoyer le contrat de vente ci-joint** avec l'ensemble des informations demandées. Il vous est possible de le renvoyer :



par courrier à : **Voyages d'exception**
71 rue du Faubourg Saint-Antoine
75011 Paris

ou

par e-mail (scanné) envoyé à ***contact@voyages-exception.fr***

Dès réception de votre contrat, un conseiller vous appellera pour finaliser votre inscription et répondre aux questions concernant votre voyage.

Faites découvrir nos voyages à vos amis et gagnez des chèques cadeaux !

Comment faire ? **Parrainez simplement vos amis** !
Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- appelez nos conseiller(e)s au **01 75 77 87 48**
- connectez-vous sur **www.voyages-exception.fr/parrainage**
- écrivez-nous à **contact@voyages-exception.fr**

Conditions :
- Le parrain doit déjà être client de Voyages d'exception et votre filleul(e) être un nouveau client de Voyages d'exception
- Un(e) filleul(e) ne peut avoir qu'un seul parrain
- Une même cabine/chambre ne peut pas être partagée par le parrain et son/sa filleul(e)

En tant que **Parrain** ou **Marraine**, vous bénéficiez de
300 €
en chèques cadeaux valables 2 ans dès la date de réservation du filleul





Votre **Filleul(e)** bénéficiera de
200 €
de réduction par personne sur son premier voyage

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE DE VOYAGES D'EXCEPTION / TRAVEL SOCIETY

- AU 12/01/2026 -

I - PRIX

Les prix indiqués dans le feuillet Tarifs & Conditions ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition du feuillet. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double.

L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires, les taxes hôtelières, les taxes touristiques de ville, ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter à la hausse ou à la baisse - et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans le feuillet sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition du feuillet. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 21 jours avant la date de départ.

IV - MODIFICATION ÉVENTUELLE DES PROGRAMMES

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté, ou contraintes d'ordre technique, tels que : modification des horaires de transport, retard, grèves, surréservation, manifestations culturelles, événements politiques, conditions climatiques, brouillard, insuffisance du niveau des eaux ou a contrario montée excessive du niveau des eaux, etc..., peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. En cas de modification de l'un des éléments essentiels du voyage, nous prévenons les personnes inscrites dans les meilleurs délais. Nous ne pouvons cependant prévenir l'ensemble des personnes ayant reçu l'information détaillée et ne s'étant pas encore inscrites au moment de la modification. Nous vous invitons à consulter régulièrement les sites www.voyages-exception.fr ou www.travel-society.fr ou encore notre Service Clients.

V - DÉNOMINATION DES BATEAUX ET DES HÔTELS

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure.

VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de tout autre cas de force majeure, Voyages d'exception / Travel Society pourront modifier le programme des intervenants prévu sur le voyage thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant le voyage.

VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur nos sites une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol.

Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications, y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

VIII - CABINE/CHAMBRE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine/chambre partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant

doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire du voyage envisagé, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé un voyage en remplacement.

Compte tenu des difficultés inhérentes à certains de nos voyages, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre le voyage. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre le voyage doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Voyages d'exception / Travel Society, le commandant du navire, le directeur d'un hôtel et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'accès dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports ou d'un établissement hôtelier rendent l'embarquement ou le débarquement ou le séjour ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs, des membres d'équipage ou du personnel. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit d'accès en raison de son inaptitude à entreprendre le voyage, ni Voyages d'exception, ni Travel Society, ni le prestataire, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Voyages d'exception / Travel Society font leurs meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engagent à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée. Lors des croisières, certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Voyages d'exception / Travel Society attirent l'attention du Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte.

Pour Voyages d'exception, l'acompte est de 30 % à la commande (et 100 % du montant des suppléments aériens optionnels à régler avec le premier acompte). Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage.

Pour Travel Society, l'acompte est de 30 % à la commande (et 100 % du montant des suppléments aériens optionnels à régler avec le premier acompte). Le solde du voyage est à régler à 60 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage.

En cas de non-paiement du solde, Voyages d'exception / Travel Society se réserve le droit de reprendre la chambre/cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Voyages d'exception / Travel Society pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la chambre/cabine au profit du passager). Le passager dont la chambre / cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ pour Voyages d'exception et à moins de 60 jours du départ pour Travel Society le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Voyages d'exception / Travel Society par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraÎne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurance soit :

Pour l'ensemble des prestations Voyages d'exception :

- 10 % jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Pour l'ensemble des prestations Travel Society :

- 15 % jusqu'à 181 jours avant la date de départ
- 30 % entre 180 et 121 jours avant la date de départ
- 45 % entre 120 et 61 jours avant la date de départ
- 75 % entre 60 et 31 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 30 jours avant la date de départ

Les suppléments aériens, frais d'assurance et frais de visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Pour la partie assurance : le montant de l'assurance n'est pas remboursable après

la souscription.

Cas particulier des réservations reportées depuis un autre voyage.

En cas de report d'un voyage à forfait sur un voyage ultérieur, accepté à titre exceptionnel et commercial par Voyages d'exception / Travel Society, le client reste irrévocablement redevable des frais d'annulation de ce voyage, bien que Voyages d'exception / Travel Society acceptent d'en suspendre le recouvrement. Dans l'hypothèse, où le client viendrait ultérieurement à annuler de son fait son nouveau voyage à forfait, le montant des frais d'annulation exigible sera alors le montant le plus élevé entre les frais d'annulation du premier voyage et du celui du voyage reporté à la date d'annulation. Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit, n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Voyages d'exception / Travel Society du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, bon d'échange, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment dans les cas suivants :

- pour une situation de guerre dans des régions concernées par le voyage ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer…), fait du prince, grève générale… ;
- pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- pour la sécurité du navire ;
- pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- pour d'autres cas d'urgence.

De même, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Voyages d'exception / Travel Society pour préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

XIII - FORMALITÉS

Dans les feuillets Tarifs et Conditions figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

XIV - RESPONSABILITÉS

Voyages d'exception / Travel Society est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Voyages d'exception / Travel Society peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Voyages d'exception / Travel Society déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries - CS 41177 33072 Bordeaux contrat n°PRC0133699.

XV - RÉGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATAIRES ET DES TRANSPORTEURS

Voyages d'exception / Travel Society travaillent entre autres avec les armateurs suivants : Amazon Dream, Antara, Australis, Azamara, Celebrity, Costa, Croisieurope, Cunard, Galagents, Grands Espaces, Holland America, Hurtigruten, Luftner, MSC, Nicko Cruises, Oceania, Pandaw, Princess, Silversea, Skorpios, Star Clipper, Variety Cruises, Windstar…

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles sur leurs sites respectifs.

Voyages d'exception / Travel Society travaillent entre autres avec les compagnies aériennes suivantes : Air France, ASL Airlines, Austrian, HOP, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Enter Air, Iberia, Icelandair, Latam Airlines, Lufthansa, SAS, Singapore Airlines, Swiss, Thaï Airways, TAP, Transavia,Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles sur leurs sites respectifs.

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Voyages d'exception / Travel Society.

XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Voyages d'exception / Travel Society accordent une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes

soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation des sites voyages-exception.fr ou travel-society.fr et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amenés à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Voyages d'exception / Travel Society par courriel à confidentialite@voyages-exception.fr ou à confidentialite@travel-society.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 ("GDPR"). Plus d'informations sur le site : https://www.cnil.fr/fr

Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

Utilisation des données

Voyages d'exception / Travel Society utilisent vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant nos sites. Vos données sont recueillies principalement à des
fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- pour vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services…) ;
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

XVIII - CESSION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.

Voyages d'exception

Pour plus d'informations, contactez-nous par téléphone au 01 75 77 87 48,
par e-mail à contact@voyages-exception.fr ou sur www.voyages-exception.fr

DÉPLIANT BAC DE TRI